



N° : 2025DM02

SERVICE : Finances
REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2025

Objet

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds « Rénovation énergétique de l'éclairage public »

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes,

Vu l'appel à projet pour la rénovation énergétique de l'éclairage public du département du Val d'Oise,

CONSIDERANT que le projet est éligible à l'appel à projet « rénovation énergétique de l'éclairage public » sur la base d'un taux d'intervention de 25% dans la limite du plafond de dépenses éligibles de travaux fixé à 1 100 € HT par point lumineux ,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement des travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention de 160 000 € auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du programme « Rénovation énergétique de l'éclairage public »

Article 2 : De présenter le plan de financement suivant :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Libellé	Montant H.T.	%	Libellé	Montant H.T.	%
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	19 646,00 €	1,80%	FNCCR - ACTEE2	2 446,93 €	0,22%
Etude - S.D.A.L	11 895,00 €	1,09%	FNCCR - ACTEE2	1 867,20 €	0,17%
Gestion administrative, démarches DICT et aide obtention contrats CEE	39 889,20 €	3,65%	Fonds propres	219 125,32 €	20,04%
Gestion et optimisation énergétique	69 509,82 €	6,36%			
Travaux : - changement de mâts et têtes d'éclairage - mise à niveau des armoires électriques obsolètes	719 833,31 €	65,83%	Fonds vert 2023	371 785,86 €	34,00%
			Conseil Départemental 95	160 000,00 €	14,63%
			Région Ile de France	150 000,00 €	13,72%
Télégestion	216 189,48 €	19,77%	Intracting	180 000,00 €	16,46%
Acquisition d'un logiciel de G.M.A.O	16 525,00 €	1,51%	FNCCR - ACTEE2	8 262,50 €	0,76%
TOTAL	1 093 487,81 €	100,00%	TOTAL	1 093 487,81 €	100,00%

Article 3 : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de la subvention au cas où celle-ci serait accordée.

Article 4 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 04 février 2025

Le Maire Nadine NINOT



Le Maire
Nadine NINOT